



DOCUMENT RACHAT DE FRANCHISE DE POLICE D'ASSURANCE DE LOCATION DE VÉHICULE



Table des matières

Section 1 - Introduction	2
Section 2 – Informations Importantes	4
Clause 3 – Ce qui est couvert	6
Clause 4 – Ce qui n’est pas couvert	9
Clause 5 – Conditions Générales	10
Clause 6 – Déclaration de sinistre	11
Clause 7 – Annulation de la police	13
Clause 8 – Comment effectuer une réclamation	14
Clause 9 – Informations d’ordre juridique, réglementaire et autres informations	15
Clause 10 – Définitions	17

Section 1 - Introduction

Ce document contient votre Confirmation de Garantie Riverside Insurance Agency Malta Ltd.

La présente police a pour objet de **vous** rembourser si **votre** responsabilité est engagée, en vertu des conditions générales d'un **contrat de location** après la survenance d'un incident dans lequel est impliqué le **véhicule loué**, comme indiqué sur **l'attestation d'assurance** correspondante. Si cela est également indiqué sur **l'attestation d'assurance**, la police peut également prévoir des garanties supplémentaires, telles que :

- Garantie couvrant les frais découlant d'une erreur de remplissage de type de carburant que **vous** avez commise dans un **véhicule loué**.
- Garantie couvrant le remplacement de serrures et de clés d'un **véhicule loué** en cas de perte ou de vol des clés d'origine ou si **vous** avez fermé le **véhicule loué** et laissé les clés à l'intérieur sans le faire exprès.
- Garantie couvrant le remplacement d'**effets personnels** volés dans le **véhicule loué**.
- Garantie ouvrant les frais de **Perte d'Usage** appliqués par la **société de location** et qui ne peuvent être recouverts à la suite d'un sinistre couvert par la présente police d'assurance.
- Garantie couvrant les **frais de remorquage** appliqués par la **société de location** à la suite d'un sinistre relevant de la présente police.
- Versement d'une indemnité s'il est mis fin subitement au **contrat de location** sur le conseil d'un médecin et si aucune autre personne n'est autorisée par la **société de location** à conduire le **véhicule loué**.
- Garantie couvrant les frais d'abandon de véhicule appliqués par la **société de location** en l'absence d'une personne autorisée à restituer le véhicule loué au lieu de remise convenu à la suite d'un accident/ d'une maladie nécessitant une hospitalisation.
- Garantie couvrant les frais d'annulation appliqués par la **société de location** lorsque **vous** annulez **votre véhicule loué** à la suite d'un incident couvert en vertu de la présente police ; et
- Garanties couvrant les **frais administratifs** qui ne peuvent être recouverts à la suite d'un sinistre couvert par la présente assurance.

Veuillez noter que la présente police d'assurance ne peut supprimer l'obligation **vous** incombant de verser un dépôt de garantie à une **société de location** au moment de la prise en main d'un **véhicule loué**.

Veuillez prendre le temps de lire la clause [Informations Importantes](#) de cette Confirmation de Garantie. Cette clause **vous** indique les informations que **vous** devez vérifier et les mesures que **vous** devez prendre. Elle contient également des informations sur la **période d'assurance**.

La présente police d'assurance été préparée par le **Gestionnaire** qui est chargé d'émettre la police pour le compte de l'**assureur**. L'**assureur** (ci-après désigné « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » dans cette Confirmation de Garantie) est Fortegra Europe Insurance Company Ltd (une société maltaise immatriculée sous le numéro C 84703), située à Office 13, SOHO Office The Strand, Fawwara Building, Triq I-Imsida, Gzira, GZR 1401, Malte, une société autorisée, en vertu de la Loi maltaise de 1998 sur les activités d'assurance (Insurance Business Act 1998), à exercer des activités générales, une société réglementée par l'Autorité des services financiers de Malte, située à Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte. Les rapports annuels relatifs à **notre** solvabilité et à **notre** situation financière sont disponibles sur le site <https://www.fortegra.eu/solvency-and-financial-condition-report>.

Les sinistres sont traités par Orchard Administration Limited, une société agissant pour **notre** compte et désignée dans la présente police d'assurance par le **gestionnaire de sinistre**. Si vous avez besoin de contacter l'**assureur**, contactez Riverside Insurance Agency Malta Limited dont les coordonnées sont ci-dessous :

General Manager
Riverside Insurance Agency Malta Limited
Block C Apartment R
Dolphin Court
Embassy Way
Ta'Xbiex XBX 1073
Malte

Heures d'ouverture : lundi au vendredi - de 9h00 à 17h00
Téléphone : +356 27 78 29 89
Adresse e-mail : assistance@riversidemalta.com.mt

Nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte dans la société du **gestionnaire** et, de même, le **gestionnaire** ne détient aucune participation dans **notre** société.

Nous ne fournissons ou le **gestionnaire** ne fournit aucun conseil ni aucune recommandation personnelle quant au caractère approprié de la présente police. **Vous** devez vérifier que la police répond à **vos** besoins.

La présente police est souscrite sous la forme d'une police d'assurance à la **journée**, la **date de début** de la police et la **période d'assurance** sont indiquées sur **votre attestation d'assurance**.

Certains termes et certaines phrases figurant dans cette Confirmation de Garantie et sur **votre attestation d'assurance** auront toujours le même sens quel que soit l'endroit où ils apparaissent. Pour mieux les identifier, ces termes et phrases sont en **caractères gras**. Ils sont tous énumérés à la clause [Définitions](#) qui figure à la fin de cette Confirmation de Garantie.

Si **vous** êtes atteint d'un handicap qui **vous** empêche de bien comprendre les documents d'assurance ou rend toute communication difficile, veuillez **nous** le signaler et **nous** serons ravis de **vous** aider. Veuillez contacter le **gestionnaire** si **vous** avez besoin de faire imprimer des documents en gros caractères et/ou si vous souhaitez que les informations soient sous un format audio.

Le Contrat d'Assurance

Cette Confirmation de Garantie et **votre attestation d'assurance** sont **vos** documents d'assurance et constituent, ensemble, le contrat conclu entre **vous** et **nous**. Il est important que **vous** lisiez minutieusement cette Confirmation de Garantie ainsi que votre **attestation d'assurance** afin de vérifier que la garantie proposée répond bien à **vos** besoins.

Cette Confirmation de Garantie et **votre attestation d'assurance** sont émises en **votre** faveur par Riverside Insurance Agency Malta Limited. En contrepartie du paiement de **votre** prime mentionnée sur votre **attestation d'assurance**, **vous** êtes assuré en vertu des conditions générales contenues dans ces documents (et en vertu de tout avenant correspondant) pendant toute la durée de **votre** police.



Signé par Andrew Lawrence
Signataire autorisé de Riverside Insurance Agency Malta Limited.

Section 2 – Informations Importantes

Vous devez absolument :

1. Vérifier que les informations figurant sur votre attestation d'assurance sont exactes et que la garantie correspond à ce que **vous** avez demandé.
2. Vérifier que la **période d'assurance** couvre la date de début et la date de fin du **contrat de location**.
3. Vérifier que **vous** êtes éligible à cette assurance (Cf. [Éligibilité](#) ci-dessous)
4. Vérifier que les informations que **vous nous** avez fournies sont exactes (Cf. [Communication d'Informations Importantes](#))
5. Vérifier que la police répond à **vos** besoins.
6. Avertir dès que possible le **gestionnaire** en cas d'informations inexactes sur **votre attestation d'assurance** ou si vous n'êtes pas éligible à la souscription de l'assurance ; et
7. Vous acquitter de toute obligation mentionnée dans chaque clause de la Confirmation de Garantie, et en vertu de l'assurance.

Conditions

Certaines conditions sont applicables à l'ensemble de la présente assurance et des informations complètes sur ces conditions figurent à la clause [Conditions Générales](#) de cette Confirmation de Garantie. Certaines conditions concernent plus particulièrement la déclaration d'un sinistre et les informations correspondantes figurent à la clause [Déclarer un Sinistre](#).

Dans ces clauses, **vous** trouverez les conditions que vous **devez** respecter. Si **vous** ne respectez pas ces conditions, **nous nous** réservons le droit de rejeter un paiement relatif à un sinistre ou d'en réduire le montant. Il est possible d'annuler **votre** police dans certains cas.

Conducteur Principal

La présente police stipule que le détenteur de la police et le **conducteur principal** indiqués sur l'attestation d'assurance doivent être désignés comme le **conducteur principal** sur le **contrat de location de véhicule**.

Période d'Assurance

En ce qui **vous** concerne, la présente police est souscrite sous la forme d'une **police de location à la journée** couvrant un **contrat de location** unique pour le nombre de jours indiqués sur votre **attestation d'assurance**, jusqu'à concurrence de 120 jours civils, sans interruption, et sous réserve des limitations de la police qui sont également indiquées sur **votre attestation d'assurance**. La **période d'assurance** est indiquée sur **votre attestation d'assurance** et la garantie prend effet lorsque vous prenez en main le **véhicule loué** dans une **société de location**.

En ce qui **vous** concerne, la garantie prend fin soit à la date de restitution par **vous-même** du **véhicule loué** à la **société de location**, à la date de fin indiquée sur votre **attestation d'assurance**, ou à la date de déclaration de sinistre, la date la plus antérieure l'emportant. Si **vous** restituez le véhicule en dehors des heures de bureau normales de la **société de location**, la garantie sera prolongée de plein droit d'un jour civil supplémentaire ou jusqu'à la vérification du véhicule par la **société de location**, la date la plus antérieure l'emportant. Si **vous** souhaitez prolonger la **période d'assurance**, **vous** devez contacter assistance@riversidemalta.com.mt.

Options supplémentaires

La présente police peut être complétée en y ajoutant des options supplémentaires, notamment la couverture **Collision Damage Waiver** qui augmente le montant assuré à 75 000 €. Veuillez vous reporter à la [Clause 11 Options supplémentaires](#), pour plus d'informations.

Avant de prendre le volant de votre Véhicule Loué

Lisez votre **contrat de location**, notamment les conditions générales, lorsque **vous** prenez en main **votre véhicule loué** dans une **société de location**. **Nous** ne verserons pas d'indemnités au titre de tout sinistre résultant directement d'un manquement à l'une des conditions générales de **votre contrat de location**.

Vérifiez l'état du **véhicule loué** pour signaler tout dommage éventuel existant et notez tout problème sur le formulaire d'inspection de pré-location avant de prendre en main le véhicule. Si ce n'est pas possible, **nous vous** recommandons de prendre suffisamment de photos, et de garder des justificatifs de la date à laquelle **vous** les avez prises, lorsque **vous** prendrez possession du véhicule et de les garder, au cas où. **Vous** devez également vérifier l'état des pneus du **véhicule loué**, qu'il est équipé d'une roue de secours et que tous les feux du véhicule fonctionnent.

Si vous avez un incident impliquant un autre véhicule

Vous devez obtenir le numéro d'immatriculation du véhicule ainsi que le nom et l'adresse de l'autre conducteur afin que **nous** puissions exercer nos droits et obtenir un remboursement si l'autre conducteur est en tort.

Éligibilité

Lorsque **vous** avez effectué cette demande de souscription d'assurance, **nous vous** avons demandé de confirmer que **vous** étiez éligible à cette garantie. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- **Vous** devez détenir un permis de conduire valide, reconnu à l'étranger, ou un permis pour le **véhicule loué**. Ce permis de conduire doit être valide dans le pays dans lequel **vous** voyagez.
- Le **véhicule loué** a une valeur maximale de 100 000 € à la **date de début** du **contrat de location** et a une ancienneté de 20 ans maximum depuis la date de sa première immatriculation.
- Le **véhicule loué** est une **voiture**, une **camionnette**, un **minibus** ou un **mobile home**.
- Si **vous** louez le véhicule auprès d'une **société de type Car Club**, vous ainsi que tout autre conducteur qui est un **Adhérent du Car Club**, êtes autorisés à conduire le **véhicule loué**.
- Le **véhicule loué** ne doit pas être utilisé lors d'un safari ou d'un rallye hors-piste.
- **Vous** êtes âgé d'au moins 21 ans et **vous** avez légalement le droit de conduire le **véhicule loué** et vous ne conduisez pas contre l'avis d'un médecin.

Nous ne **vous** accorderons aucune garantie si **vous** ne répondez pas à ces critères d'éligibilité à la date de début de **votre** police. Veuillez contacter dès que possible assistance@riversidemalta.com.mt si **vous** n'êtes pas éligible à cette assurance ou si **vous** avez des questions.

Communication d'Informations Importantes

Notre acceptation de cette demande de souscription et la fixation des conditions et de la prime reposent sur les informations que **vous nous** avez fournies via le **gestionnaire**. **Vous** devez répondre, avec toute l'attention nécessaire et de manière complète et précise à toutes les questions que **nous vous** posons lorsque **vous** souscrivez cette police, y apportez des modifications et la renouvelez. Si les informations fournies par **vous** ne sont pas complètes et précises :

- **Nous nous** réservons le droit d'annuler **votre** assurance et de refuser de **vous** verser des indemnités au titre de tout sinistre, ou
- **Nous nous** réservons le droit de ne pas payer l'intégralité des indemnités au titre de tout sinistre, ou
- **Nous nous** réservons le droit de réviser la prime, étant précisé que
- L'étendue de la garantie peut en être affectée.

S'il est porté à **votre** connaissance que toute information que **vous nous** avez fournie est incomplète ou inexacte, veuillez contacter dès que possible le **gestionnaire**. Le **gestionnaire** ne fournit ou **nous** ne fournissons aucun conseil ni aucune recommandation personnelle quant au caractère approprié de la présente police. **Vous** devez vérifier que la police répond à **vos** besoins.

Clause 3 – Ce qui est couvert

La garantie que **vous** avez souscrite et le véhicule loué couvert sont indiqués sur **votre attestation d'assurance**. Si vous souhaitez étendre **votre** garantie, **vous** devez contacter assistance@riversidemalta.com.mt.

Rachat de franchise

Nous vous verserons des indemnités à concurrence du montant indiqué sur l'**attestation d'assurance** pour lequel votre responsabilité est engagée en vertu de votre **contrat de location**, pour les types de sinistres suivants :

1. Sinistres liés à des événements climatiques
2. Dommages provoqués par un incendie ou une explosion
3. Dommages accidentels et intentionnels
4. Collisions avec des animaux
5. Vol ou tentative de vol

Loss Damage Waiver

Nous vous verserons des indemnités à concurrence du montant indiqué sur l'**attestation d'assurance** pour lequel votre responsabilité est engagée en vertu de votre **contrat de location**, pour les types de sinistres suivants :

1. Dommages occasionnés aux Pneus, Roues, Jantes et Alliages
2. Pare-brise et autres éléments en verre du véhicule
3. Dommages occasionnés au **châssis** et au **toit**

Frais Administratifs

Nous vous verserons des indemnités à hauteur du montant indiqué sur **votre attestation d'assurance** au titre de tous **frais administratifs** qui sont appliqués par la **société de location** ou un **organisme public** et qui ne peuvent être recouverts à la suite d'un sinistre couvert par la présente police d'assurance. Les frais administratifs excluent les amendes, frais de parking et frais de paiement.

Frais de remorquage

Nous vous verserons des indemnités à hauteur du montant indiqué sur **votre attestation d'assurance** au titre de tous **frais de remorquage** qui sont appliqués par **votre société de location** et ne peuvent être recouverts à la suite d'un sinistre couvert par la présente police d'assurance.

Erreur de remplissage de carburant

Nous vous verserons des indemnités à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance**, au titre des coûts engagés qui découlent d'une erreur de remplissage de carburant dans votre **véhicule loué**, qui vous est imputable ou qui est imputable à toute personne dont le nom est indiqué sur le **contrat de location**. Nous paierons ce montant pour couvrir :

1. Les frais de rinçage du moteur
2. Les frais de récupération du véhicule de location
3. Les **frais de déplacement supplémentaires** qui sont nécessaires à la poursuite de votre voyage.

Garantie clés

Nous vous verserons des indemnités à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance**, au titre des frais de remplacement des clés ou de la télécommande de la serrure de votre véhicule loué, en cas de perte, de vol ou d'endommagement de la clé ou de la télécommande d'origine, y compris les frais de remplacement des serrures et les frais de serrurier.

Réduction de la durée de location

Nous vous verserons des indemnités, comme indiqué sur l'**attestation d'assurance**, si la durée du **contrat de location** est réduite après avis médical et si aucune autre personne n'est autorisée par la **société de location** à conduire le **véhicule loué**. **Vous** devez présenter un certificat médical ou une lettre du médecin confirmant l'interdiction de conduire pendant la période restante du **contrat de location**.

Frais d'abandon

Si aucune personne n'est autorisée à retourner le **véhicule loué** au lieu de restitution convenu, à la suite d'un accident/d'une maladie nécessitant une hospitalisation, **nous** effectuerons un paiement à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance**, au titre des frais engagés par la **société de location** pour récupérer le **véhicule loué**. **Vous** devez présenter un certificat médical ou une lettre d'un médecin confirmant l'interdiction de conduire pendant la période restante du **contrat de location**.

Véhicule fermé avec clés à l'intérieur

Si **vous** fermez le **véhicule loué** et laissez sans le faire exprès les clés à l'intérieur du **véhicule loué**, nous réglerons les frais encourus à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance** afin d'ouvrir le **véhicule loué**. La **société de location** doit approuver l'intervention d'un serrurier avant de l'appeler.

Frais d'annulation

Nous vous verserons des indemnités à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance** pour couvrir tous frais d'annulation appliqués par votre **société de location** et qui ne peuvent être récupérés pour l'une des raisons suivantes :

1. Décès, dommage corporel ou maladie grave affectant les personnes suivantes :
 - a. **Vous-même** ou **la personne vous accompagnant pendant le voyage** ; ou
 - b. Toute personne avec laquelle vous avez prévu d'habiter temporairement pendant votre voyage, ou
 - c. Un **proche parent** ou les **personnes vous accompagnant pendant le voyage** ou
 - d. Un de **vos proches collaborateurs** ou des **personnes vous accompagnant pendant le voyage**.
2. Convocation au tribunal en tant que membre d'un jury ou témoin, qui **vous** est adressée ou est adressée à **la personne vous accompagnant pendant le voyage**.
3. Licenciement (donnant lieu à des indemnités en vertu de la législation en vigueur sur le paiement d'indemnités de licenciement et si, au moment de la réservation du voyage, il n'y avait aucune raison de penser que des licenciements seraient effectués), à **votre** rencontre ou à l'encontre de la **personne vous accompagnant pendant le voyage**.
4. **Vous** ou la **personne vous accompagnant pendant le voyage** êtes un membre des forces armées, de la police, des services des pompiers, des services de soins infirmiers ou services d'ambulances ou un membre du personnel d'un service gouvernemental et **votre/son** autorisation de congé a été annulée pour des raisons opérationnelles, dans des limites raisonnables, dès lors que cette annulation ou réduction de durée ne pouvait être prévue au moment de la souscription de la présente assurance par **vous-même**.
5. La police vous a demandé de rester à **votre** domicile ou d'y retourner du fait de dommages graves subis par **votre** domicile et provoqués par un incendie, une chute d'avion, une explosion, une tempête, une inondation, un glissement de terrain, des personnes malveillantes ou un vol.

Conditions particulières applicables aux sinistres

- Si **vous** n'avertissez pas immédiatement le prestataire de services de transport lorsqu'il est estimé nécessaire d'annuler le voyage, notre responsabilité ne sera engagée qu'à hauteur des frais d'annulation qui auraient été appliqués si vous n'aviez pas omis d'avertir le prestataire de services de transport.
- Si vous annulez le voyage à cause de tout Autre Dommage Corporel ou de toute autre Maladie Grave, **vous** devez fournir un certificat médical d'un Médecin indiquant que ce dommage corporel ou cette maladie grave vous a empêché de voyager, dans des limites raisonnables.
- Toute annulation résultant d'une peur ou d'une urgence sanitaire, déclarée comme une pandémie ou non, est expressément exclue.

Garantie effets personnels

Cette clause **vous** couvre contre le vol, la tentative de vol ou un endommagement de **vos effets personnels** lorsqu'il peut être constaté à l'œil nu que le **véhicule loué** a subi une infraction entre 20h00 et 8h00, heure locale.

Le paiement maximal qui sera versé pour chaque article pour lequel un reçu original, une preuve d'achat ou une expertise d'assurance (obtenue avant le sinistre) n'a pas été présenté, sera de 75 €, sous réserve d'un montant maximal de 200 € pour tous ces articles. **Nous** déduirons les montants suivants au titre de l'usure normale :

Déduction selon l'ancienneté des effets personnels :

- Moins d'un an : 10 % de réduction sur le prix d'achat
- 1 à 2 ans : 30 % de réduction sur le prix d'achat
- 2 à 3 ans : 50 % de réduction sur le prix d'achat
- 3 à 4 ans : 70 % de réduction sur le prix d'achat
- 4 à 5 ans : 80 % de réduction sur le prix d'achat

En cas de sinistre déclaré en vertu de la présente clause, **vous** devrez fournir une copie du rapport de police.

Clause 4 – Ce qui n'est pas couvert

Nous ne verserons pas d'indemnités d'assurance dans les cas suivants :

1. Si **vous** ne remplissez pas les [conditions d'éligibilité](#) de la présente police.
2. Tous frais qui peuvent être recouvrés auprès de la **société de location** ou de toute autre personne physique ou société.
3. Tout sinistre résultant directement d'un manquement aux conditions générales de **votre contrat de location**.
4. Dommages à un autre véhicule, décès ou dommage corporel subi par une personne, un animal ou dommages aux biens.
5. Tout montant supérieur au montant pour lequel **votre** responsabilité est engagée, comme indiqué dans le **contrat de location**.
6. Dommages occasionnés avant la date de début de votre **contrat de location**.
7. Sinistre ou dommages à l'intérieur du **véhicule loué**, autrement qu'à la suite d'une collision.
8. Seuls la perte, le vol ou l'endommagement des contenus d'un **véhicule loué** sont couverts.
9. Les accessoires montés sur le véhicule ou fournis avec le **véhicule loué**, comme les systèmes audio, les radios, lecteurs CD ou MP3, porte-skis, sièges de voiture, équipements GPS, équipements de navigation par satellite et matériels de télécommunications.
10. Concernant l'erreur de remplissage de carburant
 - a. Réparations mécaniques ou frais de pièces détachées
 - b. Tous frais relatifs à un départ manqué.
11. Sinistre résultant de l'usure ou d'une panne mécanique, y compris l'embrayage sauf si la [garantie embrayage](#) a été souscrite et ajoutée à **votre** police.
12. Sinistre résultant d'un abus d'alcool ou de stupéfiants de **votre** part (incluant un mauvais usage de médicaments qui vous ont été prescrits).
13. Sinistre résultant d'activités frauduleuses, malhonnêtes, illégales ou d'un acte criminel que **vous** avez commis.
14. Si le **véhicule loué** a été conduit par une personne dont le nom n'est pas indiqué sur le **contrat de location**.
15. Lorsque le **véhicule loué** ne circule pas sur une **voie publique**, par exemple lors d'un safari ou d'un rallye hors-piste.
16. Tout sinistre ou dommage résultant d'une action délibérée et intentionnelle de **votre** part.
17. **Frais de déplacement supplémentaires**, sauf indication contraire de la police d'assurance.
18. Conduite en violation des lois sur la circulation routière en vigueur dans le pays de location.
19. Location de certains véhicules, par exemple : remorques, caravanes, camions, véhicules commerciaux, motos, cyclomoteurs, mobylettes, véhicules hors-piste, véhicules de loisirs, véhicules modifiés par rapport aux spécifications standard du fabricant.
20. Frais d'intervention qui ne sont pas liés à la déclaration de sinistre principale.
21. Paiement des frais de transaction par carte bancaire.
22. Véhicules de courtoisie d'un garage effectuant les réparations ou d'un concessionnaire.
23. Frais de nettoyage.
24. Découlant directement ou indirectement des événements suivants :
 - a. **Guerre** ou acte de terrorisme
 - b. Participation d'une personne assurée dans une **zone de guerre avec des combats en cours**.
 - c. Risques nucléaires

Clause 5 – Conditions Générales

1. À moins que **vous** n'ayez obtenu **notre** autorisation par écrit, **vous** ne devez pas reconnaître que **vous-même** ou toute personne désignée sur **votre contrat de location** êtes en tort dans le cadre d'un incident ni faire de déclaration ou de promesse pour **notre** compte, ce qui **nous** engagerait d'un point de vue juridique. **Nous** avons le droit de mener, contrôler et régler toutes les procédures découlant directement ou indirectement d'un sinistre en vertu de la présente assurance.
2. La garantie est proposée dans les pays indiqués sur le **contrat de location** que **vous** avez souscrit, à condition qu'il soit compris dans le périmètre du territoire (voir les conditions applicables aux zones **Europe** et **Monde Entier**).
3. La garantie s'applique par extension aux conducteurs supplémentaires, à condition qu'ils soient autorisés à conduire le **véhicule loué** en vertu des conditions du **contrat de location** et qu'ils soient **désignés sur le contrat de location**.
4. La présente police et toute option supplémentaire doivent avoir été souscrites avant le commencement du **contrat de location** pour lequel **vous** souhaitez que la présente police soit applicable.
5. **Vous** pouvez modifier **votre** police avant le début d'un **contrat de location** étant précisé que toute prime supplémentaire pouvant être appliquée est calculée comme si la modification avait été intégrée dès la prise d'effet de la police.
6. En cas de **double assurance**, **nous vous** remercions de **nous** en informer de manière que **nous** puissions régler **notre** quote-part du règlement de **votre** sinistre.
7. Lors de la souscription d'une **police à la journée**, la **période de police** doit couvrir complètement la période indiquée sur le **contrat de location**. Aucune police ne peut être émise de manière rétroactive.
8. La présente police d'assurance est considérée entièrement non valide si les dates figurant sur le **contrat de location** et celles figurant sur l'**attestation d'assurance** ne correspondent pas.
9. Le **conducteur principal** indiqué sur le **contrat de location** doit coïncider avec le détenteur de police et le nom du **conducteur principal** figurant sur l'**attestation d'assurance**.

Clause 6 – Déclaration de sinistre

Qui dois-je contacter ?

Pour effectuer une déclaration de sinistre, veuillez compléter le formulaire de déclaration en ligne sur le site <https://claim.orchard-administration.com>. Ou alors, contactez le

Gestionnaire de sinistres
Orchard Administration Limited
Third Floor Riverside House
40-46 High Street
Maidstone
Kent, ME14 1JH
Royaume-Uni

Heures d'ouverture : lundi au vendredi - de 9h00 à 17h00
Téléphone : +356 27 78 29 88
E-mail : assistance@orchard-administration.com

Ce que vous devez faire

Vous devez respecter les conditions suivantes. Si **vous** ne le faites pas et si cela affecte la capacité du gestionnaire de sinistre à évaluer complètement **votre** sinistre ou à minimiser **nos** pertes, **nous** pourrions ne pas indemniser **votre** sinistre ou pourrions décider de réduire le montant de tout paiement :

1. Tous les sinistres doivent être déclarés dès que possible au **gestionnaire de sinistre**, mais, dans tous les cas, dans un délai de 30 jours à partir de la date à laquelle un incident a été porté à **votre** connaissance.
2. **Vous** devez remplir un formulaire de déclaration de sinistre (complètement) et fournir, à vos propres frais, toute information et assistance requises par le **gestionnaire de sinistre** afin d'établir le montant de tout paiement dû en vertu de la présente police d'assurance.

Le **gestionnaire de sinistre** peut demander les informations et documents justificatifs suivants :

1. **Votre** numéro d'attestation indiqué sur votre **attestation d'assurance**.
2. Une copie du **contrat de location**.
3. Une copie du Constat à l'Amiable (ou autre rapport d'accident similaire) et/ou une photo des dommages occasionnés.
4. Une copie du permis de conduire du **conducteur principal** et de la personne chargée de contrôler le **véhicule loué** au moment de l'incident qui a donné lieu à une déclaration de sinistre.
5. Un justificatif selon lequel **vous** avez payé les frais pour lesquels **vous** effectuez une demande de remboursement, en fournissant une copie de **votre** relevé de carte de crédit/débit indiquant le ou les paiements effectués.
6. Une facture de la **société de location** qui confirme le coût des réparations effectuées sur le **véhicule loué**.
7. Une facture des réparations ou une grille des dommages fournie par la **société de location** qui dresse une liste des coûts engagés pour réparer le véhicule.
8. **Vos** coordonnées bancaires afin que le **gestionnaire de sinistre** puisse effectuer un règlement au titre du sinistre.
9. Les détails de l'incident pour lequel **vous** effectuez une déclaration (y compris la date et l'heure).
10. Une copie du rapport de police.

Autre assurance

Si, au moment d'effectuer une déclaration de sinistre valable en vertu de la présente police, une autre police d'assurance est applicable et **vous** couvrez pour les mêmes pertes ou frais, **nous nous** réservons le droit de demander un recouvrement de tout ou partie des frais auprès de l'autre assureur. **Vous** devez **nous** apporter toute l'aide nécessaire et **nous** donner toutes les informations dont **nous** pourrions avoir besoin pour faciliter le recouvrement de **nos** pertes.

Traitement des sinistres et notre droit de recouvrement

Nous sommes en droit de reprendre, d'assurer la défense ou de régler toute demande d'indemnisation en vertu de la présente police, en **votre** nom ou au nom de toute autre personne couverte par la présente police, et **nous** sommes en droit d'intenter toute action en justice en ce nom pour recouvrer tous paiements effectués par **nous**.

Déclarations de sinistres frauduleuses ou informations trompeuses

Nous adoptons une méthode rigoureuse en matière de prévention des fraudes afin de maintenir les primes à un niveau minimal et pour que **vous** n'ayez pas à subir les conséquences d'actions malhonnêtes d'autres personnes. Si une déclaration de sinistre, au titre de la présente police d'assurance, est considérée frauduleuse, délibérément exagérée ou a pour objet d'induire en erreur, ou si des moyens délibérément trompeurs ou frauduleux sont utilisés par **vous** ou toute personne agissant pour **votre** compte afin d'obtenir des indemnités en vertu de la présente police d'assurance, **votre** droit à toute indemnité en vertu de la présente police d'assurance prendra fin, **votre** police sera annulée sans donner lieu à aucun remboursement de prime et **nous** serons en droit de recouvrer toutes indemnités versées et tous frais engagés qui découlent de la déclaration de sinistre frauduleuse ou délibérément trompeuse. **Nous nous** réservons également le droit d'en informer la police

Pour éviter les fraudes, il arrive que les **assureurs** partagent entre eux certaines informations. Il se peut que des informations détaillées sur **votre** demande de souscription de police et tout sinistre que **vous** avez déclaré soient communiquées entre les assureurs.

Clause 7 – Annulation de la police

Vos droits en matière d'annulation

1. **Vous** pouvez annuler votre police avant la **date de début** et **nous vous** rembourserons totalement la prime que **vous** avez payée.
2. **Vous** pouvez annuler **votre** police à tout autre moment mais, dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
3. Veuillez contacter le **gestionnaire** si **vous** souhaitez annuler **votre** police.

Droits d'annulation des assureurs

Nous nous réservons le droit d'annuler sans préavis la présente police si **vous** commettez une fraude. Dans ce cas, aucun remboursement de prime ne sera effectué. Si **nous** annulons votre police, **nous** le ferons par écrit et **vous** enverrons la notification à l'adresse la plus récente que **vous nous** aurez fournie.

Clause 8 – Comment effectuer une réclamation

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

General Manager
Riverside Insurance Agency Malta Limited
Block C Apartment R
Dolphin Court
Embassy Way
Ta'Xbiex XBX 1073
Malte

Heures d'ouverture : lundi au vendredi - de 9h00 à 17h00

Téléphone : +356 27 78 29 89

Adresse e-mail : assistance@riversidemalta.com.mt

Votre réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

Le **gestionnaire** fera tout son possible pour résoudre **vos** réclamation dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la première notification de **vos** réclamation. S'il est impossible pour **vos** gestionnaire de résoudre **vos** réclamation dans cette période, il **vous** en avertira par écrit, en confirmera les raisons et fera de son mieux pour résoudre **vos** réclamation dans une période supplémentaire de quinze (15) jours ouvrables à partir de cette date. Si **vous** n'êtes toujours pas satisfait de la réponse apportée à **vos** réclamation ou si cette réclamation n'est pas résolue dans les délais indiqués ci-dessus, le **gestionnaire vous** communiquera **vos** droits afin que vous puissiez soumettre **vos** réclamation à l'arbitre des services financiers (Financial Services Arbitrer) de Malte :

- Par e-mail, à l'adresse complaint.info@asf.mt ; ou
- En écrivant à Office of the Arbitrer for Financial Services, 1st Floor, St Calcedonius Square, Floriana FRN 1530, Malte ; ou
- Par téléphone au 00356 21 249 245.

Pour plus d'informations, allez sur le site financialarbitrer.org.mt

IMPORTANT : Vous êtes censé suivre la procédure ci-dessus pour que l'arbitre des services financiers (Financial Services Arbitrer) de Malte accepte de traiter **vos** dossier.

Si **vous** avez souscrit **vos** contrat d'assurance en ligne ou si **vous** êtes un résident d'un pays de l'**Union européenne**, **vous** pouvez également soumettre **vos** plainte sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges (RLL) de l'**Union européenne**. Le site de la plate-forme RLL est www.ec.europa.eu/odr.

La plate-forme de traitement des réclamations mentionnée ci-dessus est sans préjudice de **vos** droit d'intenter une action en justice ou une autre procédure de résolution de litige, conformément à **vos** droits contractuels.

Clause 9 – Informations d’ordre juridique, réglementaire et autres informations

Fonds de Protection et d’Indemnisation

En vertu des réglementations maltaises de 2003 sur le fonds de protection et d’indemnisation (Protection and Compensation Fund Regulations 2003), si Fortegra Europe Insurance Company Ltd se trouvait dans l’incapacité de faire face à l’ensemble de ses engagements en vertu de la présente police, une indemnisation pourrait **vous** être versée. Des informations complètes sont disponibles sur le site Internet de la Malta Financial Services Authority, www.mfsa.mt

Avis de protection des données personnelles

Protection des données Personnelles

Fortegra Europe Insurance Company Ltd (le Responsable du Traitement des Données) s’engage à protéger et respecter votre vie privée, conformément à la législation en vigueur sur la Protection des Données (la « Législation »). **Vous** trouverez ci-dessous un résumé des principales méthodes que **nous** appliquons pour traiter **vos** données personnelles.

Comment nous utilisons vos données personnelles

Nous nous réservons le droit d’utiliser les données personnelles que **nous** détenons sur **vous** pour mettre en application **votre** contrat d’assurance. Cette utilisation de données **vous** concernant sert à émettre la police d’assurance que **vous nous** demandez et à en assurer la gestion. Nos tâches comprennent, entre autres, le traitement des déclarations de sinistres et toutes autres fins y afférentes, notamment la souscription (qui peut comprendre des décisions de souscription effectuées par des moyens automatisés), les offres de conditions de renouvellement de police, la tarification ou des fins statistiques. **Nous nous** réservons également le droit d’utiliser **vos** données pour éviter les fraudes et des opérations de blanchiment d’argent, et afin d’honorer **nos** obligations générales aux plans juridique et réglementaire.

Communication de vos données personnelles

Nous nous réservons le droit de communiquer **vos** données personnelles à des tiers qui **nous** fournissent des produits ou services ou à des prestataires de services qui exécutent des services pour **notre** compte. Ces tiers et prestataires comprennent les sociétés, partenaires d’affinité, courtiers, agents, gestionnaires tiers, autres assureurs, réassureurs, autres intermédiaires d’assurance, agences de notation de crédit, prestataires de services médicaux, agences contre la détection des fraudes, experts en sinistres, cabinets d’avocats externes, comptables et auditeurs externes, autorités de réglementation, de **notre** groupe, entre autres, en vertu des dispositions légales.

Transferts internationaux de données

Nous nous réservons le droit de transférer **vos** données personnelles vers des destinations hors de l’Espace économique européen (« EEE »). Lorsque **nous** transférons **vos** données personnelles à l’extérieur de l’EEE, nous veillons à ce qu’elles soient traitées en toute sécurité, conformément à la Législation.

Vos droits

Vous avez le droit de **nous** demander de ne pas traiter **vos** données personnelles à des fins de marketing, de consulter une copie des informations à caractère personnel que **nous** détenons sur **vous**, de faire supprimer **vos** données (sous réserve de certaines exceptions), de faire corriger ou supprimer des données erronées ou trompeuses, de limiter le traitement de **vos** données, de **nous** demander de fournir une copie de **vos** données personnelles à tout responsable du traitement et de déposer une réclamation auprès de l’autorité locale chargée de la protection des données.

Conservation

Vos données ne seront pas conservées pendant une période plus longue que ce qui est nécessaire et seront gérées en conformité avec **notre** politique de conservation de données. Dans la plupart des cas, la période de conservation peut être de sept (7) jours après la date d’expiration de la police, après la fin de notre relation commerciale avec **vous**, sauf s’il **nous** est demandé, en vertu d’exigences commerciales, de dispositions légales ou réglementaires, de conserver les données pendant une période plus longue.

Si **vous** avez besoin de plus d’informations ou si **vous** avez des questions quelconques concernant l’utilisation que **nous** faisons de **vos** données personnelles, **vous** pouvez consulter notre Politique de Protection de la Vie Privée sur le site

<https://www.fortegra.eu/privacy-policy>. Ou alors, **vous** pouvez contacter le délégué à la protection des données, à l'adresse suivante : The Data Protection Officer, Fortegra Europe Insurance Company Ltd, Office 13, SOHO Office The Strand, Fawwara Building, Triq I-Imsida, Gzira, GZR 1401, Malta ; ou par e-mail à l'adresse dpoofficer@fortegramalta.com.

Droit des tiers

Les parties au présent contrat sont **vous** et **nous**. Cette stipulation n'affecte aucun droit ou recours existant de tiers ni aucun droit ou recours pouvant être revendiqué en vertu du droit maltais.

Protection de vos paiements de primes et d'indemnités

Tous les paiements de primes que **vous** effectuez et qui **nous** sont dus au titre de la présente police seront détenus par le gestionnaire pour **notre** compte. Le **gestionnaire** détiendra également tout remboursement de prime que **nous vous** devons. Toute indemnisation de sinistre que **nous vous** devons **vous** sera réglée par le **gestionnaire de sinistre**.

À cet effet, le **gestionnaire de sinistre** agit en qualité d'agent pour **notre** société. Ceci signifie qu'une fois que la prime est payée au **gestionnaire de sinistre**, elle est considérée avoir été reçue par **nous** et que tous les paiements d'indemnités et remboursements de primes ne sont pas considérés avoir été payés jusqu'à ce que **vous** les ayez réellement reçus.

Droit applicable et tribunal compétent

Sauf accord exprès contraire, la présente police est régie par le droit maltais et soumise à la compétence exclusive des tribunaux maltais.

Sanctions

Nous ne verserons aucune prestation en vertu du présent contrat d'assurance si le fait d'accorder une garantie, de payer une demande d'indemnisation ou d'accorder toute prestation constitue un manquement à toute sanction, interdiction ou restriction imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Informations d'ordre réglementaire

Fortegra Europe Insurance Company Ltd (une société maltaise immatriculée sous le numéro C 84703), située à Office 13, SOHO Office The Strand, Fawwara Building, Triq I-Imsida, Gzira, GZR 1401, Malte, est une société autorisée, en vertu de la Loi maltaise de 1998 sur les activités d'assurance (Insurance Business Act 1998), à exercer des activités générales, est réglementée par l'Autorité des services financiers de Malte, située à Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte. Les rapports annuels relatifs à **notre** solvabilité et à **notre** situation financière sont disponibles sur le site <https://www.fortegra.eu/solvency-and-financial-condition-report>.

Le **gestionnaire**, Riverside Insurance Agency Malta Limited (une société maltaise immatriculée sous le numéro C 94792), est une société autorisée et réglementée par l'Autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority), située à Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

Clause 10 – Définitions

À chaque fois que les expressions et mots suivants apparaissent en **caractères gras** dans cette Confirmation de Garantie, ils ont le sens qui leur est donné ci-dessous.

« **Assurance CDW (Collision Damage Waiver)** » - Est une garantie complémentaire qui réduit **votre** responsabilité quand le montant des dommages est supérieur à la franchise indiquée sur le **contrat de location**, à concurrence de la limite indiquée sur l'**attestation d'assurance**, et lorsque cette responsabilité, au titre du montant de dommages supérieur à la franchise, n'est pas couverte par l'assureur de la **société de location** ou n'est pas annulée par la **société de location** dans **votre contrat de location**. Veuillez noter qu'il s'agit d'une garantie complémentaire facultative car **notre** police standard peut déjà prévoir le niveau de garantie dont **vous** avez besoin.

« **Assureur** » – Désigne Fortegra Europe Insurance Company Ltd

« **Attestation d'Assurance** » – Le document qui **vous** désigne en tant que détenteur de police et définit **vos** garanties au titre de la présente police. **Votre attestation d'assurance** sera mise à jour et remplacée à chaque fois que **vous** apporterez des modifications à la police.

« **Camionnette** » – Désigne un véhicule d'un poids maximal de 7,5 tonnes conçu tout particulièrement pour transporter des marchandises.

« **Châssis** » – Désigne le dessous du véhicule, à l'exclusion des pare-chocs, du bas de caisse, des pneus et des jantes de roue.

« **Conducteur Principal** » – Désigne la personne dont le nom figure sur le **contrat de location** et qui est responsable contractuellement du **véhicule loué**.

« **Contrat de Location** » - Désigne le contrat que **vous** avez conclu avec une **société de location** qui **vous** permet de louer un véhicule. Le contrat comprend des informations sur **vous**, le **véhicule loué** et les conditions générales de la location.

« **Date de Début** » – Désigne la date à laquelle l'assurance prend effet, comme indiqué sur **votre attestation d'assurance** et sur **votre contrat de location**.

« **Double Assurance** » – Désigne une situation dans laquelle une personne est couverte deux fois pour le même risque.

« **Effets Personnels** » – Désigne les vêtements, bagages et autres articles qui **vous** appartiennent (ou dont **vous** êtes personnellement responsables) qui sont portés ou utilisés par **vous**, à l'exclusion de tout montant d'argent personnel, de documents de toute nature et d'**objets de valeur**.

« **Europe** » – Désigne les pays qui sont membres de l'Espace économique européen ainsi que la Suisse : L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, Gibraltar, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Tous les pays situés à l'ouest de l'Oural, y compris les îles de la Méditerranée, le Maroc, la Tunisie, les îles Canaries, Madère et les Açores.

« **Frais Administratifs** » – Frais qui ne peuvent être recouverts par la **société de location** à la suite d'un incident couvert par la présente police d'assurance. Ces frais comprennent les frais qui sont appliqués par la **société de location** au titre de la **perte d'usage**.

« **Frais de Déplacement Supplémentaires** » – Tous frais de déplacement supplémentaires que **vous** engagez dans le cadre d'un sinistre, en vertu de la clause correspondante de la présente police.

« **Gestionnaire de sinistre** » – La société qui gèrera tout sinistre pour **notre** compte. Le gestionnaire de sinistre est Orchard Administration Limited.

« **Gestionnaire** » – La société qui gère la présente assurance. Le gestionnaire est Riverside Insurance Agency Malta Limited, Level 3 (Suite No. 2519) Tower Business Centre, Tower Street, Swatar, BKR 4013, Malte.

« **Guerre** » – Désigne :

- a. Les **guerres**, invasions, actes d'ennemis étrangers, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), guerres civiles, rébellions, révolutions, insurrections, coups d'État ou usurpations de pouvoir, émeutes ou conflits sociaux qui pourrait être assimilés à un soulèvement, un coup d'État ou une usurpation de pouvoir, ou
- b. Tout acte de **terrorisme**, ou
- c. Tout acte de **guerre** ou de **terrorisme** impliquant l'utilisation de toute arme ou de tout engin nucléaire ou d'un agent chimique ou biologique, ou une menace d'utiliser ces armes, engins ou agents.

« **Membre de Car Club** » – Un membre de la **Société de type Car Club**. La présente police couvre un « Conjoint Membre » et/ou un « Partenaire » qui ont la même résidence principale.

« **Minibus** » – Désigne un véhicule d'un poids maximal de 7,5 tonnes conçu pour transporter jusqu'à 15 personnes, incluant le conducteur.

« **Mobile home et/ou Camping-car** » – Désigne un véhicule d'un poids maximal de 7,5 tonnes qui est équipé d'installations fixes de couchage et de cuisine.

« **Monde entier** » : – désigne tout pays du monde sauf les pays suivants : Afghanistan, Biélorussie, Birmanie, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Cuba, Iran, Irak, Liberia, République Démocratique du Congo, Soudan du Sud, Syrie et Zimbabwe. Aucune garantie n'est accordée au titre de sinistres découlant directement d'une situation soulignée par le gouvernement lorsque **vous** avez loué un véhicule dans un pays ou une zone spécifique dans lequel ou laquelle, avant la prise d'effet du **contrat de location** du véhicule, votre gouvernement **vous** a vivement déconseillé d'effectuer des voyages (non essentiels).

« **Montant d'Argent Personnel** » – Désigne les billets de banque, devises et pièces de monnaie en circulation, traveller's cheques et autres chèques, mandats postaux et autres mandats, cartes prépayées, coupons ou bons, titres de transport, billets d'entrée à des manifestations culturelles, sportives ou autres, cartes téléphoniques et cartes de crédit/débit lorsque ceux-ci sont détenus à des fins privées et/ou professionnelles.

« **Nous, Notre, Nos** » – désigne l'**assureur** qui agit par l'intermédiaire du **gestionnaire**.

« **Objets de Valeur** » – Désigne les bijoux, l'or, l'argent, les métaux précieux ou pierres précieuses ou semi-précieuses, montres, fourrures, caméras, caméscopes, le matériel photographique, audio, vidéo, informatique, le matériel de télévision et de télécommunications (incluant les CD, DVD, bandes d'enregistrement, films, cassettes, cartouches, cartes mémoire, haut-parleurs et écouteurs), les jeux sur ordinateur et matériels associés, les télescopes et les jumelles.

« **Pays de l'UE** » – Désigne l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, France, la Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

« **Période d'assurance** » – Désigne la période pendant laquelle l'assurance est valide, comme indiqué sur votre **attestation d'assurance**.

« **Personnes vous accompagnant pendant le voyage** » – Désigne toute personne avec laquelle vous avez prévu de voyager dans le **véhicule loué**.

« **Perte d'Usage** » - Désigne les frais appliqués par une **société de location** si le **véhicule loué** n'est plus disponible à la location à la suite d'un incident couvert par la présente assurance. Aux fins de la présente assurance, tout paiement que **nous** effectuons est calculé sur le prix que **vous** avez payé lorsque **vous** avez loué le véhicule.

« **Police à la Journée** » – Désigne une police qui couvre un seul **véhicule loué** jusqu'à 120 jours civils sans interruption.

« **Proche Collaborateur** » – Désigne une personne qui travaille avec **vous** et qui a le même employeur que **vous** dans **votre** pays de résidence, et dont l'absence de son lieu de travail pendant une ou plusieurs journées complètes, en même temps que vous, entrave la poursuite correcte de l'activité.

« **Proche Parent** » – Désigne un conjoint ou partenaire, le partenaire d'un PACS, les parents, beaux-parents, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, adultes, enfants ou le fiancé/la fiancée qui vivent dans la même résidence que **vous**.

« **Remorquage** » – Désigne la récupération du **véhicule loué** après un accident, un vol, un dommage intentionnel, un incendie ou une panne mécanique, le plus près possible des locaux de la **société de location** ou du lieu initial de prise en main du **véhicule loué**, le lieu le plus proche étant retenu.

« **Résident Permanent** » - Désigne le pays dans lequel **vous** êtes habituellement un résident permanent, payez **vos** impôts ou dans lequel **vous** êtes enregistrés au cabinet d'un médecin.

« **Royaume-Uni** » – Désigne l'Angleterre, Le Pays de Galles, l'Écosse, l'Irlande du Nord, les îles anglo-normandes et l'Île de Man.

« **Safari** » – Désigne une expédition dont le but est d'observer ou de chasser des animaux dans leur environnement naturel.

« **Société de Location** » - Désigne la société qui **vous** loue le **véhicule loué**, étant entendu que cette société doit être autorisée à fournir des véhicules de location sur le territoire dans lequel elle est située.

« **Société de Type Car Club** » – Une société ou une agence qui est pleinement autorisée en vertu de l'autorisation délivrée par l'autorité de réglementation du pays, de l'État ou de l'instance locale et qui propose aux membres cotisants, enregistrés, l'utilisation de tous les **véhicules loués** dans la flotte « **Car Club** ». Une adhésion à un Car Club permet à ses membres de disposer rapidement et facilement d'une **voiture** ou d'une **camionnette** pour une période de location courte. Les membres peuvent utiliser des véhicules du Car club et du Van Club, lorsqu'ils en ont besoin. Veuillez noter qu'une **Société de type Car Club** est différente d'une **Société de Location**, comme indiqué à la clause « DÉFINITIONS ».

« **Toit** » – Désigne la structure formant la couverture supérieure du **véhicule loué**.

« **Utilisation Professionnelle** » – L'utilisation du **véhicule loué** à des fins professionnelles, pour démarcher des clients et livrer des biens commandés ou pour voyager afin de rendre visite à des clients, à des fins professionnelles.

« **Utilisation Professionnelle** » – Utilisation du **véhicule loué**, comme un taxi, un minicab, une limousine ou un véhicule d'auto-école ou un véhicule utilisé par des agents commerciaux pour décrocher des commandes.

« **Véhicule Loué** » – Désigne le véhicule loué par **vous** en vertu d'un **contrat de location** pour une période fixe auprès d'une **société de location**.

« **Vitrage Automobile** » – Tout élément en verre qui constitue une partie du **véhicule loué** et comprend les pare-brises, fenêtres, les feux/voyants internes et externes et le toit ouvrant.

« **Voie Publique** » - Désigne toute voie mise à la disposition du public, compris les routes à péage.

« **Voiture** » – Un véhicule motorisé pour lequel un contrat est conclu afin de transporter des passagers ainsi que leurs effets personnels et qui est adapté au transport de neuf passagers au maximum.

« **Vous, Votre, Vous-même** » - Désigne la personne indiquée sur l'**attestation d'assurance** qui est désignée comme le **conducteur principal** sur le **contrat de location** plus toute autre personne éligible qui est autorisée par la **société de location** à conduire le **véhicule loué**. La personne qui signe le **contrat de location** doit être le détenteur de la police.

Clause 11 – Options supplémentaires (Sous réserve du paiement d'une prime supplémentaire)

Les options supplémentaires suivantes sont appliquées lorsqu'elles sont indiquées sur l'**attestation d'assurance**, à condition que la prime correspondante ait été payée. Dès que ces options supplémentaires sont incluses elles ne peuvent être supprimées ni remboursées sauf en cas d'annulation de la police.

Collision Damage Waiver (CDW)

Le montant maximal payable en vertu de la clause Rachat de Franchise est augmenté à 75 000 €. Cette option n'est disponible que pour les polices **Monde Entier**.

Panne de Batterie

En cas de panne de batterie du **véhicule loué**, nous vous rembourserons jusqu'à hauteur du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance** au titre des coûts suivants que vous aurez engagés :-

1. Remplacement/réparation de la batterie et frais de montage
2. **Vos frais de déplacement supplémentaires**
3. La **société de location** vous met à disposition un **véhicule loué** de remplacement
4. Frais d'intervention

Garantie Embrayage

Nous paierons jusqu'à concurrence du montant indiqué sur votre **attestation d'assurance** pour couvrir les frais de remplacement ou de réparation de l'embrayage sur le **véhicule loué** si les dommages ont été provoqués soudainement et non par l'usure normale. La garantie exclut tout particulièrement les réparations des disques de friction de l'embrayage découlant d'une défaillance des disques de friction, ces disques étant conçus tout particulièrement pour résister pendant une certaine période ou sur un nombre de kilomètres prédéfini. **Vous** devez présenter des photos pour justifier que les dommages étaient soudains et ne résultent pas d'une usure normale.

Dépenses engagées à la suite d'un retard de vol

Si **votre** vol est retardé et arrive plus de deux heures en retard, nous rembourserons les frais que **vous** avez engagés, à concurrence du montant indiqué sur **votre attestation d'assurance**, en ce qui concerne la prise en main de votre **véhicule loué**. Les frais remboursables sont les suivants :

1. Coût de réservation d'une autre voiture si la voiture pré-réservée n'est pas disponible
2. Si, à votre arrivée, le bureau de location de véhicules est fermé
 - a. Une nuit d'hôtel ; frais de chambre uniquement ou
 - b. Tous **frais de déplacement supplémentaires** engagés